

# 3B

## PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BROCELIANDE



Commune de Monterfil  
(vue aire agglomérée)

### DOCUMENT GRAPHIQUE

Quarta Atelier du Canal Gwenagil Massot Architecte Idea Recherche Inddigo	Arreté le : 16/02/2020		
EMISSIION ORIGINALE	MODIFICATIONS	Approuvé le : 21/06/2021	Date
Date :Moi: 2021			
Echelle : 1/2000 <sup>e</sup>			

### Légende :

- Limites de zones
- Espaces Boisés Classés
- Haies protégées au titre de la loi paysage (cf. article 10 des dispositions générales du règlement littéral)
- Emplacements réservés
- Report de l'inventaire des zones humides (cf. article 6 des dispositions générales du règlement littéral)
- Report de l'inventaire des zones inondables (cf. article 7 des dispositions générales du règlement littéral)
- Marges de recul le long des routes nationale et départementales (cf. article 9 des dispositions générales du règlement littéral)
- Secteur patrimonial /bâtiment identifié au titre de l'article 15-1-19 du CU (cf. article 10 des dispositions générales du règlement littéral)
- Centrales identifiées pour la protection des commerces (cf. article 12 des dispositions générales du règlement littéral).
- - rue interdisant le changement de destination.
- - centralités autorisant l'implantation de nouveaux commerces de proximité.
- Sentiers piétonniers ou itinéraires cyclables à conserver ou à créer (cf. article 14 des dispositions générales du règlement)
- Secteur concerné par l'application de la servitude de mixité sociale au titre de l'article L. 151-15 du CU (cf. article 8 des dispositions générales du règlement littéral)
- Adaptation des périmètres de recroicéte autour des exploitations agricoles (cf. article 15 des dispositions générales du règlement)

